

TURBIDITE

Foire aux questions

1

Qu'est-ce que la turbidité ?

La turbidité est le caractère trouble de l'eau, l'unité de mesure est le « NTU ou NFU » (unité néphélobimétrique formazine)

2

D'où vient la turbidité ?

Pour la Siagnole, l'eau chemine à travers le sol karstique du plateau de Canjuers. En cas de fortes précipitations l'eau se charge de matières minérales en suspension (argile, sable...), de microorganismes et de micro-particules.

3

Quelle est la règle applicable ?

En France c'est l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine qui fixe à 1 NTU/NFU le taux de turbidité maximal autorisé en sortie de bassin de distribution afin de garantir l'efficacité de la désinfection de l'eau.

4

Pourquoi la turbidité de l'eau représente-t-elle un risque pour la santé notamment des personnes vulnérables ?

Une eau turbide véhicule plus de matières en suspension donc potentiellement plus d'agents pathogènes (bactéries, parasites...) alors même que la turbidité limite l'efficacité de la chloration.



5

Pourquoi certaines communes sont-elles impactées et d'autres non ?

La turbidité n'affecte pas les communes et les secteurs de la même manière selon les ressources qui les alimentent et les équipements dont elles disposent.

Secteurs concernés :

Les secteurs concernés sont souvent ceux alimentés par les sources de la Siagnole c'est-à-dire Callian, Mons et Tourrettes en totalité ; Montauroux, Fayence et Seillans en partie.

Secteurs préservés :

Les secteurs alimentés par d'autres ressources sont le plus souvent préservés : Tanneron, alimenté par la Siagne. Saint-Paul-en-Forêt, Bagnols-en-Forêt et une partie de Fayence secourus par le forage de Tassy. Une partie de Seillans alimentée par 3 petites sources et un forage. Enfin les Esterets du Lac qui disposent d'une station de potabilisation permettant de traiter la turbidité.
(Voir carte et liste des quartiers)

6

A quel moment l'eau peut à nouveau être déclarée potable ?

Pour être déclarée potable, la turbidité en sortie de réservoir doit passer en dessous du seuil de 1 NTU/NFU et les résultats des analyses microbiologiques doivent être conformes.

7

Quelles solutions pour régler le problème de la turbidité ?

A court terme, une procédure de fermeture anticipée de l'alimentation des bassins a été mise en place pour permettre un retour à la normale plus rapide. Une solution provisoire et mobile de filtration pour un volume limité est étudiée.

A moyen terme, la création d'un bassin de stockage de grande capacité et d'un système de filtration en tête de réseau pour l'ensemble des besoins du territoire sont également étudiés. Ces deux équipements structurants doivent sécuriser la ressource, Siagnole sur le plan quantitatif et qualitatif.

Pour être informé en temps réel, pensez à vous inscrire au système d'alerte SMS (<https://vu.fr/yPct>)

Pour suivre les informations en lien avec le phénomène de turbidité, rendez vous sur le facebook de la régie des eaux et le site de la CCPF (cc-paysdefayence.fr)



Ne pas jeter